

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) **Concepteur : Préparation et conduite de projet**

Objectifs de la formation :

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur.

Être capable de :

Le ou la candidat(e) doit être capable de :

- ✓ Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- ✓ Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
- ✓ Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
- ✓ Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
- ✓ Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier
- ✓ Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

Conditions d'admission et d'inscription

Caractéristiques requises

Niveau de recrutement :

- Aucun diplôme préalable requis
- Aucune expérience préalable requise

Public

- Aux personnes en recherche d'emploi
- Aux personnes en reconversion professionnelle
- Aux personnes déjà actives dans l'emploi et/ou qui souhaite actualiser ou renforcer leurs compétences.

Prérequis :

- Compréhension orale et écrite de la langue française

INSCRIPTION

- Faire une demande d'inscription par téléphone au 03 22 84 53 98 ou via le site internet d'ALTOM : www.altom-formation.fr
- Transmission des pièces administratives demandées par l'organisme de formation (carte d'identité...)
- Convention signée

ADMISSION

- Pré-test requis (pour vérifier la compréhension orale et écrite de la langue française)

Contenu de la formation :

CC1 : Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

- a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
- b) Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- c) Le rôle et les responsabilités : du responsable de projet, de l'exploitant de réseau, de l'exécutant de chantier

Résultats attendus :

- Décrire les missions et limites de responsabilités de chaque acteur
- Décrire le cheminement d'un projet de travaux

CC2 : Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux

- a) Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- b) Les mesures de prévention

Résultats attendus :

- Maîtriser pour chacun des réseaux l'ensemble des risques pour la santé des personnes et pour les biens
- Communiquer et vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention

CC3 : Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet

- a) Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF)
- b) Le marquage-piquetage
- c) ATU
- d) Les plans de récolement en classe A
- e) Les sanctions administratives et pénales

Résultats attendus :

- Décrire les cas de dispense de DT
- Intégrer au DCE tous les éléments de la réglementation DT-DICT
- Transmettre aux exploitants les éléments exploitables, destinés à la mise à jour de leur cartographie
- Lister les sanctions pénales et administratives

CC4 : Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier

- a) PGC, PPSPS, CTF, demande de mise hors tension
- b) Distances de sécurité

Résultats attendus :

- Sélectionner la procédure DT-DICT adaptée
- Appliquer la procédure sélectionnée

CC5 : Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier

- Réunion de chantier

Résultats attendus :

- Vérifier le partage et la disponibilité de l'information
- Valider l'organisation des travaux

CC6 : Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

- a) La procédure en cas d'anomalie
- b) La procédure en cas de dommage

Résultats attendus :

- Appliquer la procédure adaptée
- Compléter le constat contradictoire

VALIDATION DE L'ÉPREUVE CERTIFIANTE

Même si la formation préparatoire à l'examen AIPR n'est pas obligatoire, elle est recommandée pour réussir le QCM de cet examen.

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 minutes pour répondre aux questions.

L'examen comprend une évaluation finale sous la forme d'un QCM officiel AIPR – Catégorie Concepteur,

composé d'environ 30 à 40 questions.

La réussite au QCM est conditionnée à l'obtention d'un score minimum requis. (48/80 au minimum)

Le CQM est évalué selon un barème défini comme suit :

- Chaque bonne réponse attribue 2 points,
- L'option « ne sait pas » ou l'absence de réponse attribue 0 point
- Toute mauvaise réponse à une question non prioritaire entraîne une pénalité de -1 point
- Toute mauvaise réponse à une question prioritaire entraîne une pénalité de -5 points

A l'issue de la formation :

Une attestation de compétence est délivrée aux stagiaires ayant réussi le QCM Officiel AIPR – Concepteur. L'attestation de compétence a une durée de validité de 5 ans et permet à l'employeur de délivrer l'AIPR.

Une attestation de fin de formation est systématiquement remise à tous les stagiaires.

En cas de non-réussite au QCM officiel AIPR Concepteur, le stagiaire doit se représenter à l'examen pour obtenir sa certification. Cette nouvelle présentation implique une inscription et un paiement supplémentaire conformément aux conditions définies par le centre de formation.

En revanche, en cas d'absence à l'examen, aucun frais supplémentaire n'est appliqué pour la non-présentation au QCM.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- ✓ Maître d'œuvre / ouvrage

PARCOURS POST-CERTIFICATION

- ✓ Accès à des formations complémentaires (SST, habilitations électriques, CACES®...)

MODALITES DU PARCOURS DE FORMATION :

Durée de la formation : 7 heures (1 jour)

Date de rentrée et de fin : Selon le calendrier de session de formation

Modalités : Présentiel

Formation individuelle ou collective

Tarif de la formation :

- À partir de 80,00 € HT (Tarif exact sur devis en se rapprochant de l'organisme de formation)

Pas de financement CPF possible.

METHODES ET EVALUATIONS PEDAGOGIQUES

La formation est animée par des professionnels expérimentés qui vous accompagne tout au long de la formation :

- ✓ Apports théoriques structurés et illustrés sur vidéo projecteur
- ✓ Echanges d'expériences

Pendant la formation, un ordinateur ou une tablette numérique est mise à disposition pour chaque stagiaire.

Un fascicule de formation est nécessaire pour la prise de notes.

Nombre de stagiaire par session : 1 minimum

ACCESSIBILITE

- Stationnement gratuit sur le parking d'ALTOM FORMATION
- Localisation à environ 5 minutes du centre-ville de Péronne donc possibilité de se restaurer en extérieur

Pour plus de renseignements, contactez-nous : serviceformation@altomformation.fr ou 03 22 84 53 98



Le centre de formation ALTOM Formation s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées aux handicaps des personnes concernées grâce à un référent handicap, Monsieur BEGLIOMINI Aldo, que vous pouvez contacter au 03 22 84 53 98.